

ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:
C594206

Certificat valable depuis le :
30 Janvier 2024

Dates de validité:
30 Janvier 2027

DNV Business Assurance France certifie que le la société

Arkema Mont

122 Route des Pyrénées. Mont. 64301 ORTHEZ France

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

Production et livraison de Polymères Orevac, de Lactame 12 et de ses co-produits (Eaux sodées et Acide Sulfurique de procédé), de poudres fines Orgasol, de Flexibloc, de Nanostrength et de Graphistrength.

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :
Genas le 30 Janvier 2024

Pour l'organisme de certification :
Estelle MAILLER
Représentante de la direction

